

Une personne ne devient filleul qu'après autorisation formelle de sa part, lorsque l'entreprise la contacte.

Le parrain sera récompensé si le filleul acquiert un bien immobilier de Presqu'île Investissement. Cette acquisition sera matérialisée par la signature de l'acte authentique chez un notaire. Le parrain est récompensé par chèques-cadeaux de la part de l'entreprise Presqu'île Investissement.

La signature de l'acte notarié déclenche la commande de chèques-cadeaux. La remise des chèques-cadeaux s'effectuera dans un délai de trois mois à compter de la signature de l'acte authentique.

L'entreprise fixera avec le parrain un rendez-vous à l'agence de Guérande où les chèques-cadeaux lui seront remis en main propre.

Le montant des chèques-cadeaux est indiqué dans le catalogue de l'entreprise, le parrain a pris connaissance de ce montant lors de l'inscription du filleul.

Ce montant ne peut faire l'objet d'aucune négociation entre le parrain et l'entreprise.

Les chèques-cadeaux sont valables dans les enseignes partenaires. L'entreprise Presqu'île Investissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des chèques-cadeaux après leur remise au parrain. De même, l'entreprise n'est pas responsable de tout refus effectué par une enseigne partenaire du chèque-cadeau.

A chaque transaction effectuée grâce à son parrainage, il recevra le montant de chèques-cadeaux correspondant au montant de la vente. Le parrain peut recevoir jusqu'à 5 versements de chèques-cadeaux par an.

Aucune compensation financière n'est recevable en échange des chèques-cadeaux. L'entreprise se réserve le droit d'exercer des poursuites en cas de fraude.

Article 4

Les coordonnées de tous les participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 ou tout autre loi qui lui serait substituée. Chaque participant a un droit d'accès ou de rectification des informations le concernant.

Les parrains sont informés qu'en accord avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978, ils doivent préalablement s'assurer auprès des filleuls, de leur accord sur le fait que leurs nom et adresse de courrier électronique soient communiqués afin d'être traités

Le règlement est disponible à l'agence située 10 rue de la Briquerie à Guérande. Il peut également être envoyé par courrier sur simple demande à cette même adresse.

Fait à GUERANDE

Claude GUENO

www.presquile-investissement.com

10 rue de la Briquerie
44350 GUERANDE
02 40 24 88 59

3 place Sainte Elisabeth
44000 NANTES
02 40 48 80 44

4 Impasse de Prémarie Queniquen 44350 GUERANDE
SAS au capital de 3 500 000 € - Siren 412 182 917 RCS ST NAZAIRE